

EXAMEN ARBITRE REGIONAL

**PRESENTATION DE LA FORMATION
SAISON 2020-2021**





SOMMAIRE

PREAMBULE

I.	LES OBJECTIFS DE L'EXAMEN D'ARBITRE REGIONAL	5
II.	ENGAGEMENT DES STAGIAIRES REGIONAUX	6
III.	LE LIVRET DE PRESENTATION DE LA FORMATION ET DE L'EXAMEN ...	6
IV.	UNE VERSION NUMERIQUE.....	6

CHAPITRE 1 - REGLEMENT DE L'EXAMEN 7

I.	CANDIDATURE A L'EXAMEN	7
II.	L'INSCRIPTION A L'EXAMEN	7
III.	REUSSITE A L'EXAMEN	8
IV.	ALLEGEMENTS DE FORMATION.....	8
V.	ATTESTATION DE REUSSITE.....	9
VI.	RESPONSABILITES DES STRUCTURES.....	9
VII.	LES JURYS	9
VIII.	INAPTITUDES.....	10
IX.	RECOURS.....	10
X.	CORRESPONDANT EAR DE LA LIGUE.....	10

CHAPITRE 2 - PERIODES ET CONTENUS DE LA FORMATION 11

I.	LA FORMATION	11
II.	LES PERIODES DE FORMATION	12
III.	LES CONTENUS DE LA FORMATION.....	13
IV.	ECHEANCIER DE L'EXAMEN.....	14

CHAPITRE 3 - LES EPREUVES..... 15

I.	LES OBJECTIFS DES EPREUVES.....	15
II.	LA LISTE DES EPREUVES.....	15
III.	LES RATTRAPAGES.....	16
IV.	DESCRIPTIF DES EPREUVES.....	16
1.	EPREUVE E1 – ORAL COMMUNICATION / GESTION	17
2.	EPREUVE E2 – ORAL CODE DE JEU	19
3.	EPREUVE E3 – TEST THEORIQUE ET VIDEO	21
4.	EPREUVE E4 – CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES	23
5.	EPREUVE E5 – JUGEMENTS DES ACTIONS TECHNIQUES	24
6.	EPREUVE E6 – ARBITRAGE.....	26

ANNEXES 28

I.	RESSOURCES.....	28
1.	TEXTES REGLEMENTAIRES FIBA ET FFBB	28
2.	RESSOURCES DE FORMATION FFBB	28
II.	FICHES D'EVALUATION DES EPREUVES	29

PREAMBULE

Pour un arbitre départemental, officier dans les divisions régionales est un des objectifs dans sa progression. Cela requiert des compétences spécifiques, auxquelles il peut désormais se préparer au sein de sa Ligue lors de sa formation à l'Examen d'Arbitre Régional (EAR).

Cet examen est désormais la seule voie d'accès au niveau régional et répond aux exigences nationales décrites dans ce livret.

La mise en place de l'EAR répond à plusieurs besoins :

1. Baser la formation des arbitres régionaux sur des contenus uniformes et homogènes sur tout le territoire
2. Définir et détailler les compétences attendues des futurs arbitres régionaux
3. Baser leur recrutement sur des critères objectifs et identiques
4. Favoriser les opportunités de formation des arbitres départementaux et les inciter à s'investir en formation, notamment en officiant avec un collègue expérimenté en tant que stagiaire régional pour se préparer à l'examen.
5. Donner accès aux candidats à de nombreuses ressources adaptées à leur niveau et à l'examen pour les aider à se préparer.

Ce livret de formation va permettre à l'arbitre stagiaire régional de découvrir les étapes de l'examen, de l'inscription jusqu'à sa réussite. Il y découvre les contenus de formation, la liste, le descriptif et les critères d'évaluation des épreuves. Enfin, les liens vers des ressources utiles à la formation y sont aussi accessibles.

PRESENTATION

I. LES OBJECTIFS DE L'EXAMEN D'ARBITRE REGIONAL

Les objectifs de l'EAR sont de :

- Définir les compétences attendues d'un arbitre régional
- Permettre l'harmonisation des contenus de formation régionale
- Permettre l'harmonisation des modalités de réussite à l'EAR sur l'ensemble du territoire national
- Permettre des passerelles entre les Ligues en facilitant la reconnaissance des acquis : continuation de la formation sans perdre le bénéfice des modules validés en cas de mutation dans une autre région
- Mettre en œuvre la nouvelle politique nationale de formation des cadres qui s'appuie sur une conception de modules capitalisables, permettant au licencié d'avancer à son rythme dans la validation des modules de formation
- Permettre le passage de l'examen sur deux saisons consécutives : examen possible sur un an (cycle court) ou 2 années consécutives (cycle long), en fonction du rythme et des possibilités de formation du/de la candidat(e). Si un(e) candidat(e) peut opter sur deux saisons pour passer l'examen, chaque Ligue doit pouvoir proposer un cycle complet de formation et d'évaluation chaque saison.

II. ENGAGEMENT DES STAGIAIRES REGIONAUX

L'arbitre Stagiaire Régional s'engage à :

- Participer à l'ensemble des sessions de formation de l'EAR organisées dans la saison en cours par la Ligue (ou sur 2 saisons consécutives)
- Suivre avec assiduité le programme mensuel de formation continue sur la plateforme e-Learning.
- Être disponible pour officier régulièrement au niveau régional le samedi et/ou le dimanche pendant la saison en cours selon les besoins du répartiteur.



III. LE LIVRET DE PRESENTATION DE LA FORMATION ET DE L'EXAMEN

Afin de sensibiliser les stagiaires régionaux à se préparer au mieux à cet examen, l'Institut National de Formation du Basketball (INFBB) met à leur disposition ce livret de formation. Il se décline en plusieurs parties :

- Une présentation des règlements de l'examen, de l'inscription jusqu'à la réussite.
- Les périodes et contenus de formation de l'examen ainsi que l'échéancier.
- Un descriptif des épreuves de l'examen incluant :
 - Une présentation des objectifs des épreuves
 - Les compétences à acquérir et des conseils pour les candidats
 - Les modalités de passage des épreuves
 - Les fiches d'évaluations
- Des liens vers des documents-ressources d'aide à la formation incluant :
 - Des fiches d'exercices
 - Des présentations (diaporamas ou PDF) et des documents audios, vidéos
 - Des bases de données de quiz

IV. UNE VERSION NUMERIQUE

Une version numérique téléchargeable de ce livret est mise à disposition de l'ensemble des arbitres stagiaires régionaux en formation. Il est téléchargeable sur le site <http://www.ffbb.com/ffbb/infbb/officiels/arbitre-regional>. Cette version est aussi disponible pour celles ou ceux qui souhaitent se renseigner sur les contenus de formation. Celle-ci permet :

- D'accéder directement aux pages souhaitées en cliquant sur les liens du sommaire
- De revenir au sommaire depuis chaque page en cliquant sur le lien
- D'atteindre certaines ressources externes par un simple clic

CHAPITRE 1 - REGLEMENT DE L'EXAMEN

I. CANDIDATURE A L'EXAMEN

Qui peut être candidat(e) à l'EAR ?

Le choix des candidats est établi par la Ligue en lien avec les Comités départementaux. Peuvent être retenus :

- Les candidats proposés par les Comités Départementaux
- Les candidats libres
- Les Jeunes potentiels détectés par la Ligue
- Les anciens joueurs et entraîneurs expérimentés (voir allègements de formation)

Comment se fait la sélection des candidats ?

La sélection des candidats est effectuée par la Ligue au regard de :

- Son besoin de combler son manque d'arbitres régionaux
- Son besoin de renouveler ses effectifs
- La nécessité de permettre une évolution des arbitres départementaux
- La capacité de la ligue à former et évaluer les candidats sur son territoire.

Le nombre de candidats est plafonné par la Ligue en fonction des moyens d'encadrement de la Ligue et de ses besoins en arbitres.

Des remises à niveau sont prévues pour les anciens arbitres Fédéraux, Nationaux ou HN (reprise après arrêt de quelques saisons)

II. L'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Pour que sa candidature à l'EAR puisse être acceptée, le/la candidat(e) devra :

- Être licencié(e) auprès de la FFBB au moment de l'inscription et de l'examen
- Etre en règle avec les exigences médicales fédérales
- Faire partie du groupe d'arbitres stagiaires régionaux
- Avoir confirmé son inscription à l'examen sur [lien de connexion](#)
- Officier régulièrement sur des rencontres de niveau départemental et/ou UNSS-FFSU
- S'engager à participer aux stages pratiques (sauf les pour les candidats repassant des épreuves non validées)
- Répondre avec assiduité aux exigences de formation à distance
- Etre disponible pour officier régulièrement comme arbitre stagiaire régional dans les championnats Régionaux (les candidats arbitrent régulièrement en tant que stagiaires régionaux pour se préparer à l'examen).



Une fois les stagiaires inscrits, la Ligue procède à l'ouverture des droits d'accès au site E-Learning.

Note : les candidats ne pouvant participer aux stages pratiques seront réintégrés au groupe départemental et ne pourront passer l'examen.

III. REUSSITE A L'EXAMEN

Les candidats ayant validé toutes les épreuves sont admis à l'EAR, ils intégreront alors le groupe des arbitres régionaux.

Les candidats dont une ou plusieurs épreuves n'ont pas été validées au cours des 2 saisons consécutives, malgré les tentatives de rattrapage, ne sont pas admis à l'EAR et n'intègrent donc pas le groupe des arbitres régionaux la saison suivante.

Le passage des épreuves est possible sur 2 saisons :

- Soit le/la candidat(e) choisit de se préparer et passer ses épreuves sur deux ans
- Soit, à la suite d'une non-validation d'épreuve(s), le candidat peut repasser cette ou ces épreuve(s) lors de la saison N+1

L'évaluation de l'arbitrage se fait en fin de saison après validation de la dernière session de formation pratique.

Si le/la candidat(e) ne satisfait pas à l'épreuve arbitrage, un rattrapage doit être organisé pour le/la revoir sur une autre rencontre (match, tournoi, ...) après une phase d'accompagnement avec des arbitres expérimentés, ou après du coaching en tournoi (ex : TIC, ...).

Les candidats n'ayant pas validé l'examen et ne souhaitant pas repasser les épreuves manquantes, redeviennent arbitres départementaux la saison suivante.

IV. ALLEGEMENTS DE FORMATION

Des allègements de formation sont prévus pour certains publics :

1. Pour les **anciens arbitres** qui souhaitent reprendre au niveau régional après plus d'une année sabbatique (ancien arbitre Régional, National, Fédéral), les périodes de stage ne sont pas obligatoires et un processus d'allègement de formation est mis en place : l'arbitre suivra la formation E-learning pour se mettre à niveau (règles) et passera, en fonction de son profil et de son bilan de compétences, les épreuves finales prévues (oraux / 1 observation avec possibilité de rattrapage).
2. Pour les **anciens joueurs ou entraîneurs** justifiant de plusieurs années de jeu ou de coaching au niveau Pré-National ou supérieur, un allègement de formation est prévu avec l'E-learning, l'épreuve d'arbitrage et le suivi d'une formation de 8 heures en mécanique et technique d'arbitrage.
3. Pour les **arbitres UNSS/FFSU** qui souhaitent basculer vers le système Fédéral. Un allègement de formation peut être envisagé après étude de son dossier par la Ligue. Les épreuves à passer seraient alors précisées par le responsable coordinateur de formation et des épreuves. Il n'est pas automatique.

V. ATTESTATION DE REUSSITE

L'**attestation de réussite** est délivrée à l'issue de l'examen aux candidats ayant validé toutes les épreuves. Ces candidats sont déclarés admis à l'EAR et reçoivent une attestation sur laquelle figurent leurs notes.

Les candidats ajournés reçoivent un courrier contenant leurs notes et le motif de leur ajournement (ex : absence, note éliminatoire, épreuve(s) non réalisée(s), moyenne insuffisante).

VI. RESPONSABILITES DES STRUCTURES

La Fédération Française de Basket-Ball a pour responsabilité de :

- Définir l'architecture, les épreuves et modalités de l'examen

L'Institut National de Formation du Basket-Ball a pour responsabilité de :

- Mettre à disposition des ligues des outils de formation adaptés
- Permettre aux Ligues de recueillir et valider les notes des épreuves du stage pratique et de formation continue (e-Learning)
- Permettre aux Ligues d'organiser les épreuves

Les Ligues ont pour responsabilité de :

- Planifier les dates et lieux de la formation et des épreuves
- Mettre à disposition des candidats les moyens matériels nécessaires aux épreuves
- Suivre les candidats dans leurs cursus à distance
- Recueillir et valider les notes des épreuves du stage pratique et en formation continue
- Attester la réussite à l'examen

Les lieux et les dates des épreuves seront publiés au calendrier général des formations consultables sur le site internet de la FFBB, pour chaque Ligue.

VII. LES JURYS

Les jurys sont désignés par la Ligue. Ils doivent avoir une bonne connaissance de l'examen et toutes les compétences requises pour évaluer les épreuves sur lesquelles ils sont désignés.

Les jurys doivent suivre les procédures décrites pour chaque épreuve, remplir la fiche d'évaluation associée, renseigner et signer le procès-verbal à l'issue de chaque épreuve, en mentionnant :

- La note obtenue par chaque candidat(e)
- Les observations et éventuels incidents survenus au cours de l'épreuve
- Le sujet tiré par le candidat

Chaque jury rend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté. Ses délibérations sont strictement confidentielles. Le jury a une compétence collégiale et ses décisions le sont également. Aucune modification ne peut être apportée sur les procès-verbaux après la délibération du jury. En cas d'erreur ou de litige, seul le procès-verbal de délibération du jury fait foi.

L'ensemble des formations, des évaluations ainsi que les résultats finaux devront être transmis au responsable régional de l'examen, pour le 15 juin de l'année en cours.

VIII. INAPTITUDES

En cas d'inaptitude, le/la candidat(e) peut éventuellement être autorisé(e) à passer le(s) épreuve(s) ultérieurement mais uniquement avant la date du 15 juin de la saison en cours. A défaut, elles seront passées la saison suivante.

L'absence aux stages pratiques est toutefois éliminatoire, sauf à l'avoir programmé la seconde saison. Le/la candidat(e) absent(e) est réintégré(e) immédiatement au niveau départemental. Le/la candidat(e) empêché(e) devra fournir tout justificatif utile à la Ligue qui pourra décider de son remplacement et des suites à donner.

IX. RECOURS

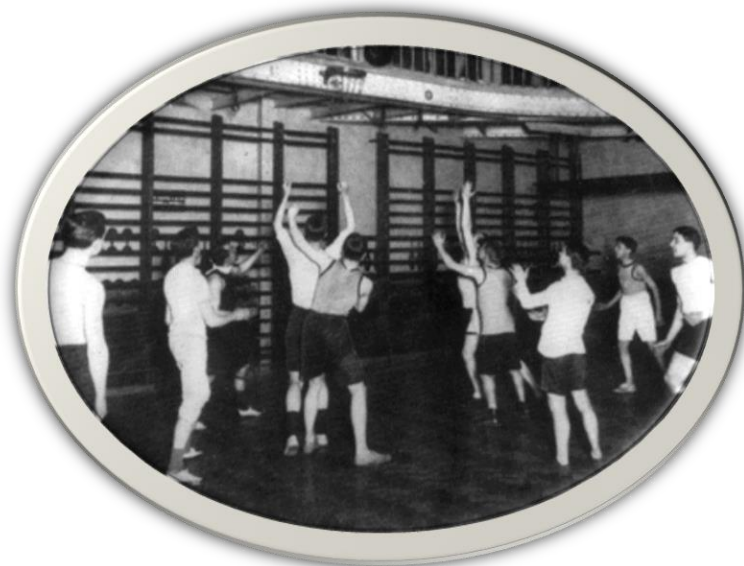
Tout litige relatif à l'examen ou à ses résultats doit faire l'objet d'un recours auprès de la Ligue dans un délai de quinze (15) jours suivant la notification aux candidats des résultats de l'examen.

Le recours doit être adressé en recommandé avec accusé de réception à la Ligue Régionale.

Celui-ci doit être motivé et doit contenir une copie de la décision contestée et des pièces nécessaires à l'étude de la révision de la décision.

X. CORRESPONDANT EAR DE LA LIGUE

Le responsable coordinateur de formation et des épreuves de l'examen est le CTO de la Ligue. Toute correspondance liée à l'Examen Arbitre Régional doit lui être adressée.



CHAPITRE 2 - PERIODES ET CONTENUS DE LA FORMATION

I. LA FORMATION

Pour les arbitres départementaux, l'EAR est donc désormais la seule voie d'accès au niveau Régional (hors allègements de formation). La formation préparatoire à cet examen est organisée par les Ligues et consiste en deux stages préparatoires obligatoires en présentiel (type camps, week-end, stage ou équivalent en demi-journées de formation) pour tous (toutes) les candidat(e)s, et en un travail en ligne de formation continue. Le/la candidat(e) retenu(e) par la Ligue dans le groupe des arbitres stagiaires régionaux sera convoqué(e) aux stages pratiques pour y effectuer une partie de la formation.

Les stages pratiques sont obligatoires. Il constitue une période de formation intensive des candidats visant à les préparer au mieux aux exigences des rencontres du groupe régional. Il vise à les amener aux standards attendus pour ce niveau de pratique.

Les périodes de formation pratique doivent être souples. Si ce ne sont 2 week-ends complets, ce peut être des périodes de matinées ou soirées hebdomadaires successives, un camp ou tout autre formule pour permettre une bonne adaptation à la configuration géographique de la Ligue, aux disponibilités des formateurs ou des stagiaires. Chaque session pratique représente deux périodes de quatre ½ journées.

Des épreuves peuvent être passées lors de ces rassemblements si elles sont organisées par la Ligue.

En cas d'absence aux stages préparatoires, le candidat ne pourra pas passer l'examen (ou bien il devra dans la mesure où cela est possible, rattraper son volume horaire de formation)

La formation en ligne

La formation pour préparer cet examen se fait aussi en continu et en ligne grâce au e-Learning. L'assiduité du candidat dans ses travaux sera suivie et contrôlée. La formation et l'évaluation en ligne et à distance se fait au rythme du candidat sans contrainte temporelle.

Chaque Ligue devra adapter les sessions de formation aux caractéristiques des Ligues (géographie, encadrement, pédagogie ...). La mise en œuvre et les dates de formation sont fixées par les ligues régionales et conduites par les CTO



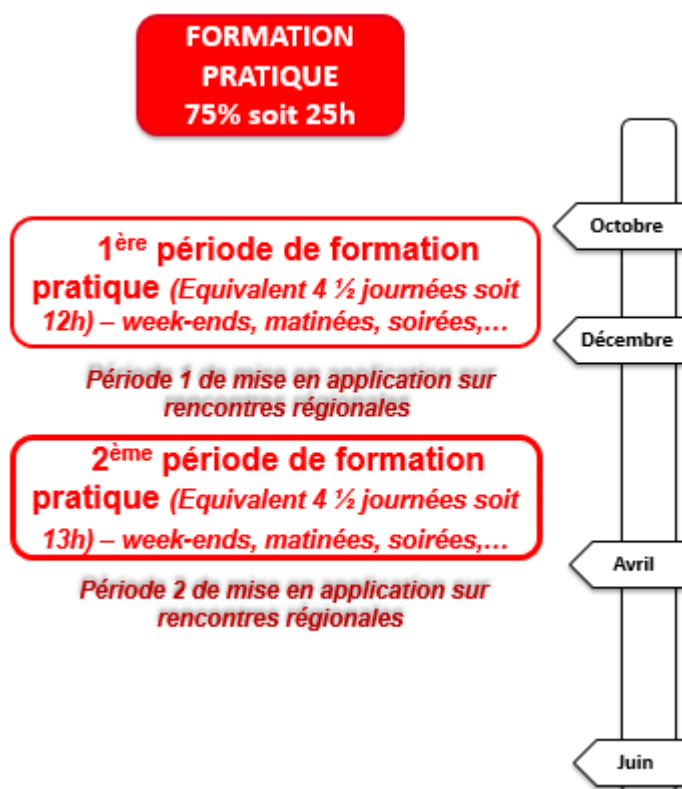
II. LES PERIODES DE FORMATION

Le temps de formation initiale de l'arbitre stagiaire régional est estimé à environ 35 heures dont :

- 50% sur le terrain
- 25% en salle de cours
- 25% en e-learning

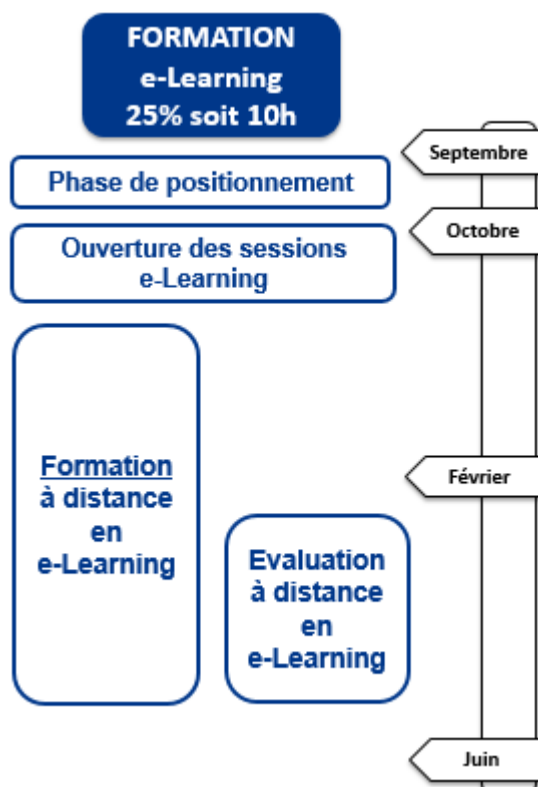
1. Période de formation pratique

Les 2 stages pratiques doivent être suffisamment espacés pour permettre aux candidats de mettre en pratique ce qu'ils ont appris entre les 2 sessions. Le premier week-end de formation (ou équivalent temps pour d'autres supports) laissera alors la place à une période de mise en œuvre pour que les arbitres stagiaires régionaux officient sur des rencontres régionales, et qu'ils puissent mettre en application les premiers enseignements. Une seconde période de formation prendra ensuite place avant le mois d'avril de la saison en cours.



2. Période de formation continue à distance

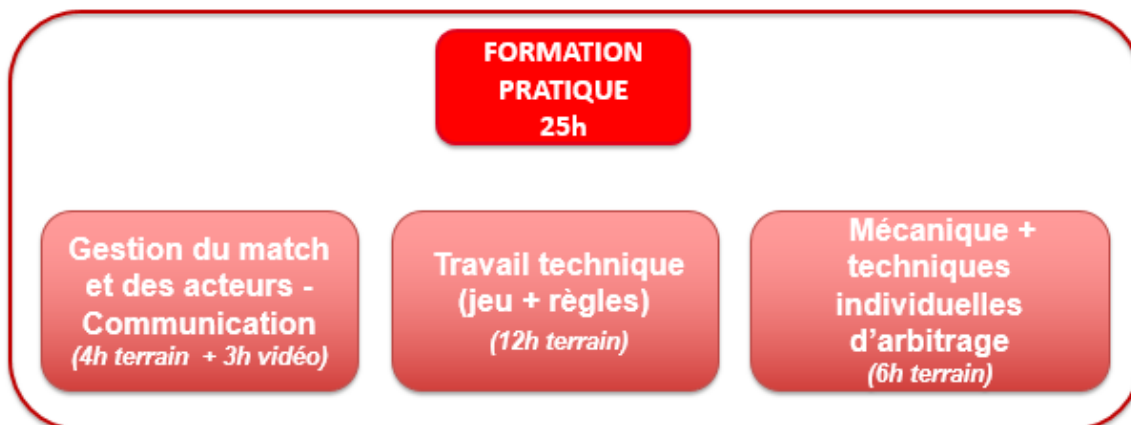
En parallèle à la formation pratique, une formation adaptée et personnalisée à distance débutera après une phase de positionnement. Une fois les stagiaires inscrits, l'INFBB procède à l'ouverture des droits d'accès au site E-Learning et les stagiaires peuvent alors naviguer à leur convenance pour suivre des cours et des apprentissages à distance entre octobre et juin de la saison sportive en cours. L'évaluation se fera de février à juin.



III. LES CONTENUS DE LA FORMATION

1. Contenus de formation pratique

Au cours des stages pratiques, trois grands axes seront travaillés sur le terrain ou en salle de cours. Le premier concerne la gestion de la rencontre et des acteurs. Un travail technique sera fait sur le terrain pour aborder le jeu et les règles inhérentes au jeu. Enfin, les techniques individuelles d'arbitrage seront vues pour permettre aux candidats de se perfectionner.



2. Contenus de formation continue à distance

La formation à distance permettra aux candidats de s'exercer durant toute la période de formation qui y est consacrée. Le candidat abordera le règlement de jeu sous forme de cours, quiz vidéo et théoriques, s'entraînera à juger grâce à l'outil vidéo et suivra la partie administrative sous forme de cours. Pour chaque domaine, des quiz validant viennent compléter les apprentissages.



IV. ECHEANCIER DE L'EXAMEN



1 ^{er} octobre 2020	Ouverture des inscriptions à l'Examen Ouverture des inscriptions au stage pratique Ouverture des droits d'accès à l'E-Learning
Avant Noël	1 ^{er} Stage pratique
Avant fin mars	2 ^{ème} Stage pratique
15 juin	Fin de la formation continue, du retour des notes et des observations
20 juin	Validation finale des notes Etablissement des listes des reçu(e)s

CHAPITRE 3 - LES EPREUVES

I. LES OBJECTIFS DES EPREUVES

Les objectifs visés sont de certifier les connaissances et les compétences du/de la candidat(e) dans :

- Le domaine règlementaire
- Le domaine technique
- La communication / gestion d'une rencontre et des acteurs
- La compréhension du jeu
- L'expression orale
- Les capacités à diriger une rencontre sur le terrain

L'évaluation sert donc à vérifier puis à valider les capacités du/de la candidat(e) au regard de ces objectifs.

L'évaluation à l'examen s'effectue au rythme des candidats. La Ligue est libre de programmer des épreuves lors du second stage pratique ou bien à distance grâce à l'outils de visioconférence.

L'examen est organisé autour de 6 épreuves à valider. Elles peuvent donc se dérouler aussi bien lors d'un stage de préparation sur un week-end banalisé qu'en formation continue.

II. LA LISTE DES EPREUVES

Epreuve 1 : Oral Gestion de rencontre et communication

Epreuve 2 : Oral Code de jeu

Epreuve 3 : Test Théorique et Vidéo

Epreuve 4 : Connaissances Administratives

Epreuve 5 : Jugement des actions techniques

Epreuve 6 : Arbitrage et techniques d'arbitrage

Noms des épreuves	Nature des épreuves	Mode d'évaluation	Forme de l'épreuve	Durée de l'épreuve
E1	Gestion de rencontre et communication	Présentiel ou à distance (visio)	Oral	10 min
E2	Code de jeu	Présentiel ou à distance (visio)	Oral	10 min
E3	Test Théorique et Vidéo	A distance	Quiz E-learning (théorique et vidéo)	Durée du Quiz
E4	Connaissances en Administratif	A distance	Quiz E-learning	Durée du Quiz
E5	Jugement des actions techniques	A distance	Quiz E-learning	Durée du Quiz
E6	Arbitrage et techniques d'arbitrage	Présentiel	Terrain	Match

La Ligue peut organiser l'épreuve orale sur le lieu du second stage, après qu'elles aient été travaillées au cours des rassemblements. Mais certaines épreuves (orales ou sous forme de rattrapages), peuvent être éventuellement passés à distance (Skype, Messenger, Teams, Zoom, autres systèmes de visioconférence...) après ce second stage.

Les épreuves en E-learning seront organisées en fin de formation, entre le 1^{er} février et le 15 juin de l'année en cours.

L'épreuve 6 « Arbitrage » se fait en fin de saison après la dernière session de formation pratique.

III. LES RATTRAPAGES

Une épreuve est validée si le candidat obtient un minimum de 14/20 à cette épreuve.

Si un candidat ne valide pas une épreuve passée, il aura toutefois la possibilité de valider cette épreuve lors d'une session de rattrapage organisée avant le 15 juin 2021. Toutes les épreuves doivent pouvoir être rattrapées une fois en cas d'échec. Le rattrapage sera donc organisé en lien avec le/la candidat(e) pour planifier la date de cette « seconde chance ».

Les épreuves non validées avant le 15 juin de la saison X peuvent l'être au cours de la saison X+1.

IV. DESCRIPTIF DES EPREUVES

Le descriptif des épreuves et des procédures d'évaluation est publié chaque année dans le cahier du formateur à l'EAR.

Ce document est mis à la disposition de tous les candidats et présente :

- Les objectifs de l'épreuve
- Les compétences à évaluer
- Les modalités de l'épreuve
- Les fiches d'évaluation
- Des conseils pour chaque épreuve

1. EPREUVE E1 – ORAL COMMUNICATION / GESTION

Objectif général :

L'épreuve a pour objectif d'évaluer à l'oral les compétences du candidat en matière de communication et de gestion.



Compétences à évaluer :

L'épreuve vise à évaluer l'aptitude du/de la candidat(e) à faire des choix motivés dans des situations difficiles de gestion des individus ou des situations problématiques. Le candidat analyse et explique comment il gérerait les différentes situations proposées en vidéo. Elle valide l'aptitude à les communiquer ses choix aux acteurs du jeu.

Modalités d'évaluation :

- Après attribution de 2 clips à analyser, le/la candidat(e) disposera de :
 - 10 minutes de préparation
 - 10 minutes pour analyser et argumenter ses choix par rapport aux 2 situations vidéo proposées sans dépasser ce temps imparti
- Le/la candidat(e) visionnera 2 situations sous forme de clip vidéo de match et repèrera le problème lié aux 2 situations proposées. Ces situations sont prises dans la banque de données du E-learning et auront pu être travaillées au cours de la période de formation à distance.
- Le/la candidat(e) analysera les causes du problème lié aux 2 situations proposées. Le/la candidat(e) proposera des solutions adaptées au problème lié aux 2 situations proposées (comment éviter la situation, comment réagir face à elle, comment la gérer) et exprimera sa position sur la façon de gérer la situation problématique ou conflictuelle.
- Il/elle fera référence à une règle si nécessaire. Mais l'argumentation et la réflexion sur la façon de gérer sont prioritaires sur la pertinence de la décision proposée.
- Un plus, apprécié du jury, sera une référence à une ou des situation(s) vécue(e).
- Le/la candidat(e) proposera des dispositions pour améliorer la gestion de la situation en se mettant à la place de l'arbitre et en utilisant la première personne (« Dans cette situation, j'aurais ... »)

L'élocution devra être claire, avec des phrases correctes, de l'assurance et un plan pour exposer les points ci-dessus.

Le candidat devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout retard, toute absence ou toute sortie de la salle avant la fin de l'épreuve. En cas de visioconférence, le/la candidat(e) veillera à disposer d'une connexion suffisante pour la durée de l'épreuve. Le/la candidat(e) doit donc prendre toute initiative pour bien organiser matériellement sa séance d'information et pour rendre intelligible son intervention.

Avec l'accord écrit du candidat, le jury enregistrera l'épreuve orale et l'enregistrement pourrait, sous réserve de la qualité de la vidéo et des échanges, servir aux formations ultérieures. Les personnes présentes sur les vidéos devront donner leur accord au préalable.

Pour obtenir le nombre maximum de points (voir fiche d'évaluation en annexe), le/la candidat(e) devra veiller à rentrer dans le cadre de chaque critère d'évaluation.

Quelques questions complémentaires pourront être posées en fin de session, les réponses pourront être prises en compte par le jury pour ajuster la note de la prestation.

Pour valider l'épreuve, le/la candidat(e) doit obtenir une note supérieure ou égale à 14/20

Fiche d'évaluation de l'épreuve « E1 »

La fiche d'évaluation est consultable en annexe. Elle doit être renseignée et transmise par le jury au responsable de l'examen à l'issue de l'épreuve. L'épreuve est notée sur 20 points.

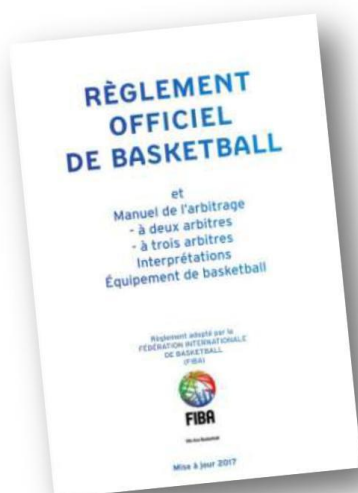
Conseils :

- Prendre connaissance des modalités d'évaluation
- S'entraîner à présenter les situations et ses choix de façon claire et concise en évoquant la règle, son esprit, les réparations et les exceptions, en utilisant les termes du règlement de jeu ou du manuel d'arbitrage
- S'habituer à prendre la parole en public en animant notamment des séances de formation pour jeunes arbitres
- Utiliser un plan pour organiser son intervention
- S'entraîner à relater et expliquer ses décisions survenues lors de rencontres
- Savoir argumenter et illustrer à partir de situations anecdotiques

2. EPREUVE E2 – ORAL CODE DE JEU

Objectif général :

L'objectif de l'épreuve est d'évaluer à l'oral la capacité du candidat à communiquer et expliquer de façon claire, confiante et intelligible, les règles du jeu, les interprétations et leurs applications devant un entraîneur, un joueur, des arbitres en formation, ..., en utilisant les mots clés de la règle pour pouvoir justifier une décision éventuelle.



Compétences à évaluer :

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à répondre au sujet de façon organisée en s'appuyant sur les règles et les éléments associés. Cela nécessite de :

- Maitriser les règles du jeu
- Connaître et utiliser les mots clés et appropriés à la règle
- Communiquer de façon organisée, intelligible, claire, sûre, confiante et sereine
- Organiser un exposé clair, précis et argumenté devant un auditoire pas obligatoirement limité au jury seul.

Modalités d'évaluation :

- Après tirage au sort du numéro du sujet (voir annexe / sujets de l'épreuve orale E2), le/la candidat(e) disposera de :
 - 10 minutes de préparation
 - 10 minutes pour présenter ses éléments autour du thème tiré au sort sans dépasser ce temps imparti
- Le/la candidat(e) donnera l'esprit de la règle et son origine (intérêt de la règle)
- Le/la candidat(e) expliquera et détaillera l'énoncé de la règle avec des mots clés (définition de la règle, sanctions, cas particuliers, interprétations et exceptions)
- Le/la candidat(e) donnera les réparations appropriées, si besoin, ainsi que la gestuelle adaptée

L'élocution devra être claire, avec des phrases correctes, de l'assurance et un plan pour exposer les points ci-dessus.

Le candidat devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout retard, toute absence ou toute sortie de la salle avant la fin de l'épreuve. En cas de visioconférence, le/la candidat(e) veillera à disposer d'une connexion suffisante pour la durée de l'épreuve. Le/la candidat(e) doit donc prendre toute initiative pour bien organiser matériellement sa séance d'information et pour rendre intelligible son intervention.

Avec l'accord écrit du candidat, le jury pourra enregistrer l'épreuve orale et l'enregistrement pourra, sous réserve de la qualité de la vidéo et des échanges, servir aux formations ultérieures. L'avec l'accord des personnes à l'écran devra alors être donné.

Pour obtenir le nombre maximum de points (voir fiche d'évaluation en annexe), le/la candidat(e) devra veiller à remplir chaque critère d'évaluation.

Il/elle pourra décomposer son plan de façon à exposer en plusieurs parties. A l'issue de chaque partie, le jury a vocation à poser des questions. Les réponses pourront être prises en compte par le jury pour ajuster la note de la prestation.

Le/la candidat(e) veillera à ce que la durée de l'exposé soit de 10 minutes, sans dépasser ce temps imparti.

Les notes sont relevées par le centre de la session de l'Examen et transmises pour validation au CTO de la Ligue régionale avec les fiches d'évaluation.

Pour valider l'épreuve, le/la candidat(e) doit obtenir une note supérieure ou égale à 14/20

Fiche d'évaluation de l'épreuve « E2 »

La fiche d'évaluation est consultable en annexe. Elle doit être renseignée et transmise par le jury au responsable de l'examen à l'issue de l'épreuve. L'épreuve est notée sur 20 points.

Conseils :

- Prendre connaissance des modalités d'évaluation.
- S'entraîner à présenter des règles de façon claire et concise en évoquant la règle, son esprit, les réparations, les interprétations et les exceptions, en utilisant les termes du règlement de jeu ou du manuel d'arbitrage
- S'habituer à prendre la parole en public en animant notamment des séances de formation pour jeunes arbitres
- Utiliser un plan pour organiser son intervention
- S'entraîner à relater et expliquer des décisions déjà survenues lors de rencontres
- Savoir argumenter et illustrer à partir de situations anecdotiques

3. EPREUVE E3 – TEST THEORIQUE ET VIDEO

□ Objectif général :

L'épreuve de test règlementaire est une phase d'apprentissage et de travail sur les règles du jeu et ses interprétations, qui se présente sous forme de questionnaires écrits (types vrai-faux, QCM et texte à trous) et questionnaires vidéo.

Un Quiz final donnera une image chiffrée de la connaissance des règles du basketball et de ses interprétations.



□ Compétences à évaluer :

Connaissances théoriques quant aux règles du jeu au travers de séquences vidéo et théoriques.

Cela nécessite d'avoir :

- Une bonne connaissance du jeu
- Une bonne maîtrise des règles

□ Modalités d'évaluation :

Les candidats répondent à un questionnaire théorique (10 questions) et à un questionnaire vidéo (10 questions) sur le règlement de jeu. Il est préparé par les formateurs INFBB. Les questions portent sur le règlement officiel FIBA de basketball et ses interprétations officielles. Les questions sont issues d'un répertoire de questions mises à la disposition des candidats lors de leur période de formation (les vidéos porteront sur des situations, non pas de jugement, mais de règles du jeu. Après s'être entraîné(e) sur la plateforme E-Learning de la Fédération (<https://ffbb.sporteef.com>), le/la candidat(e) passera le test en ligne entre le 1^{er} et le 15 juin 2021. Un login et un mot de passe sont requis pour se connecter au test.

Le/la candidat(e) devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour avoir une connexion internet fiable. Une fois le test commencé, le candidat devra le terminer sans interruption de sa connexion à la plateforme. Une fois le test commencé, le candidat devra le terminer sans interruption de sa connexion à la plateforme.

Pour obtenir 1 point à une question, toutes les bonnes réponses et uniquement les bonnes doivent être cochées.

Pour valider l'épreuve, le/la candidat(e) doit obtenir une note supérieure ou égale à 14/20

□ Fiche d'évaluation de l'épreuve « E3 »

Les notes sont relevées par le centre de la session de l'examen et transmises pour validation au CTO de la Ligue.

La fiche d'évaluation est consultable en annexe. Elle doit être renseignée et transmise par le jury au responsable de l'examen à l'issue de l'épreuve. L'épreuve est notée sur 20 points.

□ Conseils :

- Etudier régulièrement le règlement de jeu et les interprétations officielles
- S'exercer via la base de données de la FFBB, disponible sur la plateforme de formation à distance
- Rechercher dans le code de jeu la solution aux erreurs commises ou aux problèmes posés lors de ses propres rencontres ou de celles de ses collègues.
- Construire soi-même des tests



4. EPREUVE E4 – CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES

□ Objectif général :

L'épreuve connaissances administratives est une phase d'apprentissage et de travail quant aux divers sujets que sont les licences, les qualifications de joueurs et entraîneurs, la feuille de marque et e-Marque, les forfaits-défauts, les réserves, les réclamations, rapports d'incidents, règles de compétitions, préparation des matches, bilan et débriefing.

L'épreuve se présente sous forme de questionnaires écrits (types vrai-faux, QCM et texte à trous) et/ou questionnaires vidéo.

Le Quiz final qui terminera la session donnera une image chiffrée des connaissances administratives.



□ Compétences à évaluer :

Evaluation de la connaissance théorique liées au champ administratif

□ Modalités d'évaluation :

Les candidats répondent à un questionnaire théorique (10 questions) sur les règlements administratifs. Il est préparé par les formateurs INFBB. Les questions sont issues d'un répertoire de questions mises à la disposition des candidats lors de leur période de formation. Après s'être entraîné(e) sur la plateforme E-Learning de la Fédération, (<https://ffbb.sportef.com>) le/la candidat(e) passera le test en ligne entre le 1^{er} et le 15 juin 2021. Un login et un mot de passe sont requis pour se connecter au test.

Le/la candidat(e) devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour avoir une connexion internet fiable. Une fois le test commencé, le candidat devra le terminer sans interruption de sa connexion à la plateforme.

Pour obtenir 2 points à une question, toutes les bonnes réponses et uniquement les bonnes doivent être cochées.

Pour valider l'épreuve, le/la candidat(e) doit obtenir une note supérieure ou égale à 14/20

□ Fiche d'évaluation de l'épreuve « E4 »

Les notes sont relevées par le centre de la session de l'examen et transmises pour validation au CTO de la Ligue.

La fiche d'évaluation est consultable en annexe. Elle doit être renseignée et transmise par le jury au responsable de l'Examen à l'issue de l'épreuve. L'épreuve est notée sur 20 points

□ Conseils :

- Etudier régulièrement les règlements concernés
- S'exercer via la base de données de la FFBB, disponible sur la plateforme de formation à distance

5. EPREUVE E5 – JUGEMENTS DES ACTIONS TECHNIQUES

□ Objectif général :

L'épreuve jugements des actions techniques est la conclusion d'une phase d'entraînement et de travail visant à acquérir un jugement fiable pour le niveau régional.

L'épreuve se présente sous forme de quiz vidéo.

Le quiz final qui terminera la session donnera s'appuiera sur les situations techniques étudiées au cours de la formation.



□ Compétences à évaluer :

Evaluation du jugement des actions techniques et de leur légalité vis à vis des violations, fautes, entre-deux et alternances, de la capacité à lire le jeu et à prévoir les actions et réactions légales et illégales susceptibles de se produire.

□ Modalités d'évaluation :

Les candidats répondent à un questionnaire vidéo (20 questions) liés à différents thèmes techniques. Il est préparé par les formateurs INFBB. Les questions sont issues d'un répertoire de questions mises à la disposition des candidats lors de leur période de formation. Ce sont des situations issues du championnat régional, de façon à ce que les apprentissages soient liés au niveau attendu du/de la candidat(e). Après s'être entraîné(e) sur la plateforme E-Learning de la Fédération (<https://ffbb.sportteef.com>), le/la candidat(e) passera le test en ligne entre le 1^{er} et le 15 juin 2021. Un login et un mot de passe sont requis pour se connecter au test.

Le/la candidat(e) devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour avoir une connexion internet fiable. Une fois le test commencé, le candidat devra le terminer sans interruption de sa connexion à la plateforme.

Pour obtenir 1 point à une question, toutes les bonnes réponses et uniquement les bonnes doivent être cochées.

Pour valider l'épreuve, le/la candidat(e) doit obtenir une note supérieure ou égale à 14/20

□ Fiche d'évaluation de l'épreuve « E5 »

Les notes sont relevées par le centre de la session de l'examen et transmises pour validation au CTO de la Ligue.

La fiche d'évaluation est consultable en annexe. Elle doit être renseignée et transmise par le jury au responsable de l'examen à l'issue de l'épreuve. L'épreuve est notée sur 20 points.

□ Conseils :

- S'exercer via la base de données de la FFBB, disponible sur la plateforme de formation à distance
- Echanger entre arbitres, techniciens et autres acteurs impliqués dans la formation du joueur
- Se positionner sur des situations de matches observés



6. EPREUVE E6 – ARBITRAGE

□ Objectif général :

Evaluation de la compétence « arbitrage sur le terrain » sur des rencontres officielles du niveau requis.

□ Compétences à évaluer :

Evaluation des acquisitions quant aux compétences attendues au niveau régional : direction d'une rencontre de niveau régional. Cela inclut notamment la gestion avec les compétences dans les domaines suivants :

- Attitudes et administratif
- Gestion des acteurs et contrôle de la rencontre
- Jugement des contacts et réparations
- Jugement des violations et réparations
- Jugement des comportements antisportifs et réparations
- Techniques individuelles d'arbitrage (Mécanique d'arbitrage, cohérence, communication aide et travail d'équipe)

□ Modalités d'évaluation :

Chaque Ligue fait évaluer les candidats une fois dans la saison sur une rencontre de niveau régional dans le cadre de l'examen, par un observateur / formateur ou toute personne du niveau requis habilitée par la Ligue. Cette rencontre évaluée aura lieu après le second stage pratique.

Ce jury utilise la fiche d'évaluation de l'examen. Il s'imprègne et respecte les critères d'évaluation définis dans la fiche. Il renseigne la fiche numérique qui doit être renvoyée au référent régional ou au CTO de la Ligue régionale.



Pour les 9 items évalués, l'observateur de la rencontre appliquera, grâce à menu déroulant, le critère sélectionné parmi les trois propositions suivantes :



Pour valider l'épreuve, au moins 6 des 9 items devront être noté soit « en cours d'acquisition » soit « acquis ». Si 4 critères sont jugés « non acquis » alors l'épreuve n'est pas validée

En cas de non-validation, une épreuve de rattrapage sera organisée par la ligue. Au cours de cette épreuve le/la candidat(e) sera évalué(e) par une personne différente de la rencontre précédente.

□ Conseils :

- Procéder régulièrement à son auto-évaluation après une rencontre en utilisant la fiche d'évaluation de l'examen.
- Se faire tutorer et s'évaluer avec le tuteur au regard de la fiche d'évaluation de l'examen.
- Dégager ses objectifs et pistes de travail en fonction des points faibles relevés sur la fiche d'évaluation
- S'observer en vidéo
- Analyser ses propres prestations

□ Fiche d'évaluation de l'épreuve « E6 »

La fiche d'évaluation présentée en annexe doit être renseignée dans son modèle numérique.

Cette fiche est accompagnée du texte descriptif correspondant à chaque appréciation possible pour chaque item évalué. Ce descriptif s'affiche automatiquement lors de la saisie de l'appréciation. L'observateur doit s'imprégner de ces critères pour évaluer le candidat.

Aucune dispense d'épreuve n'est prévue pour l'épreuve E6 et cette épreuve doit être présentée obligatoirement au cours de la saison de validation. Si le/la candidat(e) passe son EAR sur deux saisons consécutives, alors il devra passer cette épreuve chacune des saisons.

ANNEXES

I. RESSOURCES

Au-delà des ressources contenues dans cet ouvrage, des vidéos, des fichiers en audio, des tableaux numériques ou des ressources partagées par les ligues, sont également disponibles.

Ces ressources de formation supplémentaires sont consultables ou téléchargeables.

1. TEXTES REGLEMENTAIRES FIBA ET FFBB

Ressources disponibles sur :

<http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/le-reglement-de-jeu>

- REGLEMENT OFFICIEL FIBA DU BASKETBALL
- INTERPRETATIONS OFFICIELLES FIBA des Règles du Basketball
- PRESENTATIONS DES NOUVELLES REGLES
- BASE DE DONNEES DE QCM REGIONAL FFBB
- MANUEL D'ARBITRAGE OFFICIEL DE LA FIBA

2. RESSOURCES DE FORMATION FFBB

Ressources disponibles sur : <https://ffbb.sporteef.com>

- PRESENTATION HISTORIQUE DU BASKET
- POUR QUE LE BASKET REVIVE
- RAPPELS REGLEMENTAIRES
- LES ECRANS
- LA FAUTE ANTISPORTIVE
- COMMUNIQUER
- GESTION DE L'ERREUR
- GESTION DES CONFLITS
- GESTION DU STRESS
- BRIEFING-DEBRIEFING
- CONSIGNES MECANIQUE DE L'ARBITRAGE
- BASES DE DONNEES VIDEO TECHNIQUES et REGLEMENTAIRES
- BASES DE DONNEES THEORIQUES et REGLEMENTAIRES
- BASES DE DONNEES ADMINISTRATIVES

Ressources disponibles sur la chaîne youtube FFBB Formation : www.youtube.fr / **VIDEOS**

- Comment débuter et progresser dans l'arbitrage
- Comment communiquer avec les arbitres
- Comment intégrer l'arbitrage dans l'entraînement

Ressources disponibles sur la chaîne Podcast FFBB formation : <https://podcast.ausha.co/ffbbformation>

- La relation coach arbitre
- L'arbitrage de haut-niveau



II. FICHES D'ÉVALUATION DES ÉPREUVES

Les fiches d'évaluation des épreuves sont détaillées dans cette partie. Les critères d'évaluation des candidats y sont exposés.

Epreuve 1 : Oral Gestion de rencontre et communication

Epreuve 2 : Oral Code de jeu

Epreuve 3 : Test Théorique et Vidéo

Epreuve 4 : Connaissances Administratives

Epreuve 5 : Jugement des actions techniques

Epreuve 6 : Arbitrage et techniques d'arbitrage



Fiche d'évaluation Epreuve 1
Oral de Gestion de Rencontre
et de Communication

NOM : PRENOM :

Ligue :

A/ Communication

Elocution claire	0 - 1 - 2 pts	____/ 8 pts
Phrases correctes	0 - 1 - 2 pts	
Exposé structuré (plan)	0 - 1 - 2 pts	
Assurance	0 - 1 - 2 pts	

B/ Gestion des situations

Le candidat repère le problème lié aux 3 situations proposées	0 - 1 - 2 - 3 pts	____/12 pts
Le candidat analyse les causes du problème lié aux 3 situations proposées	0 - 1 - 2 - 3 pts	
Le candidat propose des solutions adaptées au problème lié aux 3 situations proposées	0 - 1 - 2 - 3 pts	
Le candidat fait référence à une règle si nécessaire	0 - 1 - 2 - 3 pts	

Commentaires du jury:

NOTE DE L'ÉPREUVE : (A + B) = ____ /20

VALIDATION DE L'ÉPREUVE : OUI (>=14/20)

NON (<14/20)

Date :

Nom et Prénom du Jury :

Signature du Jury :

Fiche d'évaluation Epreuve 2
Oral Code de Jeu

NOM : PRENOM :

Ligue :

A/ Communication

Elocution claire	0 - 1 - 2 pts	_____ pts
Phrases correctes	0 - 1 - 2 pts	
Exposé structuré (plan)	0 - 1 - 2 pts	
Assurance	0 - 1 - 2 pts	

B/ La situation

Explication et détails	0 - 1 - 2 - 3 pts	_____ pts
Enoncé de la règle (mots clés) et connaissances	0 - 1 - 2 - 3 pts	
Réparations appropriées / Gestuelles présentées et adaptées (quand elles existent)	0 - 1 - 2 - 3 pts	
Esprit de la règle (l'intérêt, l'origine de la règle, ...)	0 - 1 - 2 - 3 pts	

Commentaires du jury sur les items non cochés :

NOTE DE L'ÉPREUVE : (A + B) = _____ /20

VALIDATION DE L'ÉPREUVE : OUI (>=14/20)

NON (<14/20)

Date :

Nom et Prénom du Jury :

Signature du Jury :

Sujets de l'épreuve – Oral Code de Jeu

La liste des sujets de l'oral code de jeu (E2) est la suivante :

SUJET N°	N° DES ARTICLES DE REFERENCE	SUJET
1	12-35-42	Les types de situation d'entre-deux (ballon tenu, double faute, ...) et la gestion des possessions alternées
2	16-15-16-34	Joueur en action de tir - Panier réussi et sa valeur
3	15-17-43	Remise en jeu, entre-deux et lancers-francs : règles, violations et procédures
4	5-18-19-47.2	Temps-mort, Remplacements, Blessures de joueurs : règle, gestion, cas particuliers
5	24-25	Dribble, fumble et porter de balle
6	28, 29,50	Marcher, joueurs au sol, pied
7	33-1/2/3/4/8/9/10	Contact du et sur le porteur du ballon : position légale de défense, cylindre, verticalité et déplacement. Règles de charge / obstruction
8	33.2/6/8/ 9/10/	Joueur en l'air : position, fautes, droits, devoirs, protection
9	36-37-38-46.10, 47.3	Fautes antisportives, technique : définition, gestion et réparation



Fiche d'évaluation Epreuve 3
Quiz en ligne Test Théorique et Vidéo

NOM : PRENOM :

Ligue :

A/ QCM théorique

10 questions extraites de la banque de données de QCM théorique de la FFBB	Nombre de réponses valides _____/10
----------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

B/ QCM Vidéo

10 questions extraites de la banque de données de QCM vidéo de la FFBB	Nombre de réponses valides _____/10
------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------

Commentaires du jury :

NOTE DE L'EPREUVE : (A + B) = ____ / 20

VALIDATION DE L'EPREUVE : OUI ($\geq 14/20$)

NON ($< 14/20$)

Date :

Nom et Prénom du Jury :

Signature du Jury :

Fiche d'évaluation Epreuve 4
Quiz en ligne Administratif

NOM : PRENOM :

Ligue :

10 questions extraites de la banque de données de QCM théorique de la FFBB	Nombre de réponses valides (2 points par question) _____/20
----------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------

Commentaires du jury :

NOTE DE L'ÉPREUVE : _____ / 20

VALIDATION DE L'ÉPREUVE : OUI ($\geq 14/10$)

NON ($< 14/10$)

Date :

Nom et Prénom du Jury :

Signature du Jury :



Fiche d'évaluation Epreuve 5
Quiz en ligne Jugement des actions techniques
(clips vidéo)

NOM : PRENOM :

Ligue :

20 questions extraites de la banque de données de clips de la FFBB	Nombre de réponses valides _____ / 20
--------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

Commentaires du jury :

NOTE DE L'EPREUVE : _____ /20

VALIDATION DE L'EPREUVE : OUI ($\geq 14/20$)

NON ($< 14/20$)

Date :

Nom et Prénom du Jury :

Signature du Jury :



Fiche d'évaluation Epreuve 6
Terrain - Arbitrage et techniques d'arbitrage

NOM : PRENOM :

Ligue :

Nombre d'items « ACQUIS » ou « en cours d'ACQUISITION »	___ / 9
---------------------------------------------------------	---------

VALIDATION DE L'EPREUVE :

- OUI (> 6/9) (nombre ACQUIS + en cours d'ACQUISITION)
- NON (<=6/9) (nombre ACQUIS + en cours d'ACQUISITION)

Note : Joindre la fiche d'évaluation

Date :

Nom et Prénom du Jury :

Signature du Jury :

FICHE D'OBSERVATION POUR L'EXAMEN ARBITRE REGIONAL



Arbitre observé :		Championnat :	
Observateur :		Catégorie :	
Date :		Poule :	
Lieu :			
1er arbitre :			
2ème arbitre :			
Equipe A :		1 ^{er} QT	
Equipe B :		2 ^e QT	
		3 ^e QT	
		4 ^e QT	
		Prolongations	
		Score final :	

L'observateur doit renseigner l'entête, l'ensemble des appréciations, ses commentaires annexes et le bloc bilan contenant ses points positifs et axes de progression

Attention : Toutes les cases en gris doivent être renseignées !

A/ ATTITUDE et ADMINISTRATION		00/00
B/ GESTION des ACTEURS / CONTRÔLE de la RENCONTRE		00/00
C/ JUGEMENT des CONTACTS et REPARATION des FAUTES		00/00
D/ JUGEMENT et REPARATION des VIOLATIONS		00/00
E/ JUGEMENT et GESTION des COMPORTEMENTS ANTISPORTIFS		00/00
F/ COMMUNICATION (ANNONCES, GESTUELLE, RELATION TABLE DE MARQUE, COUP DE SIFFLET, ...)		00/00
G/ PLACEMENTS / DEPLACEMENTS (AK/AT) par rapport au JEU		00/00
H/ TRAVAIL A DEUX : RESPECT DES ZONES et GESTION DES AIDES, FONCTIONNEMENT DU BINOME		00/00
I / COHERENCE et TONALITE		00/00

BILAN / COMMENTAIRES / POINTS POSITIFS / AXES DE PROGRESSION

Commentaire général sur la prestation individuelle et celle du duo

Points positifs

Axes de progression (3 maximum)

COMMENTAIRES ANNEXES : argumentation complémentaire notamment sur les critères notés "NON ACQUIS" (référencer en notant le numéro de l'item concerné. Exemple: "Attitude parfois hautaine avant la rencontre", "3 marchers évidents oubliés", ...)

Total de "ACQUIS"	0
Total de "EN COURS D'ACQUISITION"	0
Total de "NON ACQUIS"	0
RESULTAT DE L'OBSERVATION	-9 Item(s) non rempli(s)

Récapitulatif Evaluations Epreuves

NOM : PRENOM :

Ligue :

Epreuve E1 - Oral Gestion de rencontre et communication	Validée / Non validée
Epreuve E2 - Oral code de jeu	Validée / Non validée
Epreuve E3 – Test Théorique et Vidéo	Validée / Non validée
Epreuve E4 - Quiz en ligne Administratif	Validée / Non validée
Epreuve E5 - Quiz en ligne Jugement des actions techniques	Validée / Non validée
Epreuve E6 – Terrain - Arbitrage et techniques d'arbitrage	Validée / Non validée

VALIDATION DE L'EXAMEN ARBITRE REGIONAL :

- OUI (Si toutes les épreuves sont validées)
 NON (Si au moins une épreuve n'est pas validée)

Date :

Nom et Prénom du Jury :

Signature du Jury :



Pour compléter votre formation, rejoignez les outils que la FFBB met à votre disposition en traitant de nombreux thèmes liés à l'arbitrage, la technique de jeu et bien d'autres sujets intéressants !



YOUTUBE

Découvrez la nouvelle chaîne FFBB Formation



PODCAST

Rendez-vous sur podcast.ausha.com/ffbbformation



INSTAGRAM

Abonnez-vous au compte Instagram FFBB



FACEBOOK

Suivez-nous sur la page Facebook FFBB